

## Contrôleurs/Contrôleuses Programmeurs Stagiaires des Finances Publiques



Suivez-nous sur facebook ou twitter

**facebook** : @cgt.finpub  
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

**twitter** : @cgt\_finpub  
(CGTFinancesPubliques)

## Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 • Votre formation
- 7 • Vos différents stages
- 8 • Vos indemnités et prise en charge de frais
- 9 • Le contrôle des connaissances
- 10 • Votre titularisation
- 11 • Vos premières affectations
- 12 • La carrière des contrôleurs
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion



Les «Bons Points» de Litig - Patrimoine de la CGT Finances Publiques

• **Fanny DE COSTER**

*Secrétaire nationale*

*Dossier : Formation Professionnelle*

☎ 06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

• **Nicolas THIRION**

*Secrétaire national*

*Dossier "Informatique"*

nicolas.thirion@dgfip.finances.gouv.fr

01.55.82.80.69

• **Patrick SARRABAYROUSE**

*Secrétaire national*

*Dossier "Droits & Garanties"*

patrick.sarrabayrouse@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01.55.82.80.62

**Nous vous invitons à consulter aussi  
le site de la CGT Finances Publiques  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)**

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...



**Ce Guide « d'accueil des Contrôleurs » a  
vocation à vous fournir un aperçu rapide  
et pratique de ce qui vous attend pendant  
votre formation.**

# La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'**ENFiP**!!!

## Félicitations et bienvenue !

Au moment d'écrire ce guide des incertitudes persistent et ne permettent pas à la CGT Finances Publiques de vous donner des éléments certains, notamment en terme de carrière des contrôleurs programmeurs à la DGFIP ou encore en terme de droits et garanties.

La CGT Finances Publiques est un syndicat de lutte mais aussi de propositions qui a à cœur de défendre les intérêts des agents et s'engage en cette année d'incertitudes à vous tenir informés tout au long de la scolarité et à échanger avec vous sur les changements à venir.

## Bonne formation...

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la  
CGT Finances Publiques  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

## La DGFIP aujourd'hui

Vous entrez aujourd'hui dans l'administration et plus particulièrement à la Direction Générale des Finances Publiques. C'est malheureusement dans un contexte de dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et au manque de moyens, que vous accédez au grade de contrôleur programmeur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul réel de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, de multiples annonces et réformes à venir inquiètent : retenue à la source, réforme territoriale, restructuration du réseau, fermetures de postes, fusion de services, chantier engagé sur la formation initiale etc....

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toutes parts sous la doctrine du libéralisme. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt ... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

## La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposée des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



© Fotolia

**ENSEMBLE CONSTRUONS L'AVENIR**



## Service de la formation initiale

Pour vous renseigner, vous informer et faciliter votre intégration, et faire le lien avec les services administratifs, n'hésitez pas à contacter :

- Régine AZALBERT : ☎ 05.61.15.85.60 (*Relation stagiaire*)
- Suzanne BONNET : ☎ 05.61.15.85.09 (*correspondante handicap*)

## L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Toulouse vous pouvez contacter la collègue qui s'occupe de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- Chantal CAMINAT FONTGYNE : ☎ 05.61.15.85.05 (*Permanence le jeudi de 12h30 à 14h*)

## Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit à Toulouse de :

- Suzanne BONNET : ☎ 05.61.15.85.09

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage,...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

## Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

## Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en octobre 2017, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Renseignez-vous en consultant le document de 4 pages de la CGT Finances Publiques « La CGT vous informe sur l'Action Sociale » et auprès du correspondant social de l'ENFiP.

## L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.



Comme dans toutes les directions de la DGFiP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

## Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires dans les écoles, un organisme spécifique est mis en place : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques les modalités de cette instance sont une véritable provocation et font de ce conseil une réunion d'informations sans règlement intérieur.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires comme vous qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de

ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.

Après les élections qui auront lieu en novembre, le conseil se réunira 2 fois durant la scolarité.

## Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

## La CGT incontournable à la DGFiP

Les élections de décembre 2014 ont confirmé la 1<sup>ère</sup> place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 23,1% des voix.

La CGT Finances Publiques, deuxième organisation à la DGFiP et comptant plus de 11000 adhérents, est présente dans tous les départements et toutes les directions. Elle s'appuie sur un réseau militant présent sur plus de 2000 sites. Elle compte plusieurs dizaines d'élus-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et plus de 1000 élus-e-s et représentant-e-s dans les différentes instances locales.

**N'HÉSITEZ PAS À  
REJOINDRE LA CGT  
ET À VOUS PROPOSER  
COMME CANDIDAT !**

**Formés, pas formatés,  
soyez engagés !!**

*Rejoignez nous !*

**Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.**

La durée de la scolarité reste cependant la même, en dépit des réformes, de l'accumulation des missions et SURTOUT de la fusion des scolarités (Impôts/Trésor) déjà très denses.

Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.



## L'organisation des cours à l'ENFiP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec deux demi journées libérées par semaine (les mardis et vendredis après midi).



**Il se peut que certains mardis après midi soient pris par des conférences, cours de soutien, cours optionnels ...**

Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

**La CGT Finances Publiques revendique** le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi journées libérées dont les lundis matins et vendredi après midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.

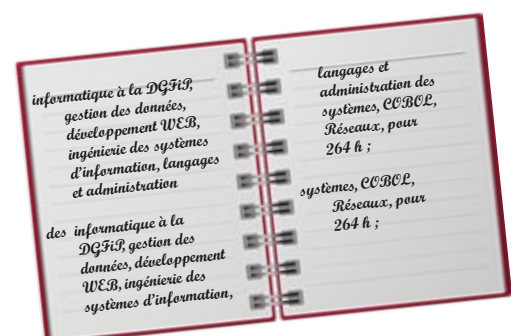
Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de transport et les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un investissement sur l'avenir pour les stagiaires, donc peu importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

## Le contenu des enseignements

Votre formation théorique est composée de deux parties :

- ▶ **Une formation de « carrière » de 153h, sur les thèmes suivants :**
  - Management et communication, comptabilité générale, les fondamentaux (présentation du Ministère et de la DGFIP, la déontologie, les conditions de vie au travail...), Les notions juridiques, pour 54 h ;
  - Les missions fiscales et les missions de la gestion publique, pour 99 h.
- ▶ **Une formation sur la « dominante métier » Informatique de 348h :**
  - Sur les sujets suivants : informatique à la DGFIP, gestion des données, développement WEB, ingénierie des systèmes d'information, langages et administration des systèmes, COBOL, Réseaux, pour 264 h ;
  - ainsi que des cours d'anglais pour 30h ;
  - des cours sous forme de conférence de 21h et des cours optionnels de 33h.



- **Stage pratique dans les services informatiques du 8 au 12 janvier 2018**

Ce stage vise à approfondir et consolider les techniques et les connaissances acquises pendant la formation, en recentrant la démarche sur le domaine informatique.

- **Stage d'application, 1<sup>ère</sup> phase de 3 mois de juin à août 2018**

Ce stage doit vous permettre de mettre en pratique les enseignements théoriques et de découvrir plus précisément l'environnement professionnel.

- **Stage d'application, 2<sup>ème</sup> phase, en septembre 2018**

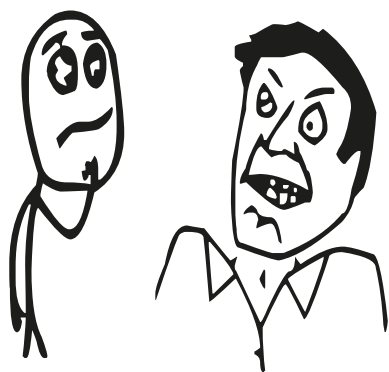
Cette 2<sup>ème</sup> phase du stage d'application se fera dans votre ESI d'affectation.

Pendant ces deux stages d'application, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat. Vous devrez normalement avoir à vos côtés **un moniteur (un agent de catégorie B ou A)** sur lequel vous devez pouvoir compter durant tout le stage. **Attention : ce stage reste un véritable stage de formation qui vous permet d'appréhender toutes les facettes de votre futur métier.** De même, le monitorat n'est pas compensé au prorata du temps passé, ce qui rend de plus en plus difficile cette tâche pour les collègues.

Vous bénéficierez également des conditions habituelles des services en matière d'horaires, de régime d'ARTT et de congés (vous devrez prendre vos congés annuels au mois d'août... ce qui, au passage, diminue le temps de formation).

## Affectation en stage

L'administration affecte les stagiaires **en fonction des places disponibles** dans les différents services informatiques et de la volonté d'accueil des directions locales. Il arrive de plus en plus que certains stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.



Les stages « d'application » dans les DOM se font par système dérogatoire pour les agents « ultra marins ».

Rapprochez vous des représentants de la CGT pour plus d'informations.

La situation dans les services pousse l'administration à considérer les agents stagiaires comme devant être « rentables ». Ces stages doivent rester de véritables périodes de formation vous permettant de prendre votre poste sereinement en octobre 2018.

Le choix du lieu de stage a un impact sur le montant des indemnités. *Voir page 8.*

## Prime de rendement, indemnités de stage, frais de transport et de changement de résidence

### Prime de rendement

Les contrôleurs stagiaires font l'objet d'un régime indemnitaire spécifique. A ce titre la prime de rendement est mensualisée dès l'entrée à l'ENFiP.

### Indemnités de stage

Le montant des indemnités de stage dépend de votre résidence familiale et administrative et des lieux de formation théorique et de stage d'application :

#### STAGE THÉORIQUE HORS DE VOTRE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE (RA) ET FAMILIALE (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique <u>hors</u> RA et RF	3 taux*/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>
Stage pratique <u>dans</u> RA ou RF	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>

\* Taux : 9,40 €

#### STAGE THÉORIQUE DANS VOTRE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE (RA) ET FAMILIALE (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique <u>dans</u> RA ou RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>3 102 €</b>
Stage pratique <u>hors</u> RA et RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	<b>4 794 €</b>

#### ATTENTION

L'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille constitue une seule et même commune. En région parisienne : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

Début 2016, l'ENFiP vous demandera d'effectuer votre choix de lieu de stages. Vos choix peuvent avoir une incidence financière, n'hésitez à prendre conseil auprès des militants de la CGT.



### Frais de transports : remboursement

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation ;
- en fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les contrôleurs stagiaires bénéficient d'un remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage découverte, d'un aller entre l'école et le lieu de stage d'application et d'un aller entre le lieu du stage d'application et le lieu de 1<sup>ère</sup> affectation.

### Prise en charge partielle « domicile-travail »

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

### Prise en charge des frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.



## L'évaluation

L'évaluation de votre formation comprend cinq épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité. Il se compose de 3 épreuves écrites, d'une durée de 3 heures, une épreuve orale collective et une épreuve orale individuelle. A ce contrôle de connaissances s'ajoute la note administrative de participation (NAP).

Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

### Les dates des 3 épreuves écrites sont :

- Le 4 décembre 2017 (AM)
- Le 22 janvier 2018 (AM)
- Le 12 février 2018 (AM)

### Les dates des épreuves orales sont\* :

- oral individuel le 19 mars 2018, épreuve de GP,
- oral individuel le 9 avril, épreuve de réseaux et SQL.

\* Les épreuves orales peuvent se tenir sur la semaine.

En cas d'absence le jour d'une épreuve, vous pourrez participer à une épreuve de rattrapage à la seule condition que votre absence soit justifiée, dans le cas contraire vous obtenez 0/20.

## Le contenu des épreuves

### ► Les épreuves écrites

Au nombre de 3 et d'une durée de 3 heures, elles peuvent porter sur une ou plusieurs matières. Elles

se composent, en général, d'exercices pratiques, d'écritures comptables, de rédactions de courriers administratifs, de questions à réponses courtes, de résolutions de cas pratiques, etc.

Le temps imparti est contraint, nous vous conseillons d'être très attentifs aux consignes et d'appliquer les schémas de raisonnement vus en séances de cours.

### ► Les épreuves orales

Deux épreuves orales sont organisées durant la formation en établissement. Chacune des épreuves orales, d'une durée maximale de 30 minutes, se déroule devant une commission d'examineurs composée d'au moins deux membres, dont l'un d'eux, au moins, exerce les fonctions de chargé d'enseignement.

Les épreuves orales portent sur l'analyse d'un sujet principal puis sur des questions annexes en lien ou non avec le sujet principal. Ces questions annexes permettent d'évaluer les connaissances acquises par le stagiaire sur des parties de programme non traitées dans le cadre de la question principale.

Cet exercice vise à apprécier, outre les connaissances techniques et les dispositions pour l'expression orale, la capacité à analyser les sujets évoqués et à leur apporter une solution simple, rigoureuse et de bon sens ainsi que, éventuellement, les aptitudes à l'exercice de responsabilités.

Je ne sais pas mais  
ma tête ne leur  
revient pas !



### La note administrative de participation

Une «Note administrative de participation» (NAP) est attribuée à l'issue du contrôle de connaissances (en juin) et est intégrée à la moyenne (coeff. 1) avant l'épreuve « Joker » (cf. paragraphe sur la titularisation). Cette note est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, par le directeur de l'établissement, en fonction de « votre comportement général » et de vos « capacités à remplir vos futures missions ».

**La CGT Finances Publiques demande la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.**

## A l'issue du contrôle des connaissances

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité pour pouvoir être titularisé dans le corps des contrôleurs programmeurs des finances publiques. Dans la réalité c'est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires.\*

Si vous n'avez pas obtenu cette moyenne à l'issue des 5 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage (Joker) organisée en fin de scolarité. La note obtenue se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, vous ne pourrez pas être titularisé en tant que contrôleur programmeur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute" composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. La décision finale sera prise lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de titularisation vers juin 2017.

\* En cas de difficulté, nous vous conseillons d'informer au plus tôt la CGT.

### Une étape supplémentaire pour les stagiaires contractuels handicapés : une véritable discrimination

En plus de la condition d'obtenir une note égale ou supérieure de 10/20 au contrôle de connaissances, le stage d'application pour les stagiaires contractuels est probatoire !

**La CGT Finances Publiques condamne** cette règle discriminatoire dans le sens où ce stage n'est probatoire QUE pour les contractuels handicapés de catégorie B. La CGT continue de se battre pour la suppression de ce stage probatoire.

## Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

## La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- ▶ Les contrôleurs stagiaires des finances publiques lauréats du concours :
  - qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
  - qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 peuvent être amenés à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie C ou de les licencier.
- ▶ Les contrôleurs stagiaires des finances publiques contractuels handicapés :
  - qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire est validé, sont titularisés au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
  - qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire n'est pas validé, ou qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage est validé, peuvent être soit titularisés, soit bénéficier d'un renouvellement de contrat en catégorie B ou C, soit voir leur contrat non renouvelé. La situation de ces stagiaires est examinée lors de la CAP.

**La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2<sup>ème</sup> concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

## Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

- Les contrôleurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2<sup>ème</sup> échelon du grade de contrôleur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les contrôleurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années qui rendent les calculs de reclassement assez difficiles. La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en B » qui vous donnera des informations précises.

## Les premières affectations

Les contrôleurs stagiaires sont intégrés au mouvement général de mutations des contrôleurs des finances publiques. Vous serez affectés selon la règle de l'ancienneté administrative « recalculée ». Un guide complet vous sera communiqué par la CGT Finances Publiques en fin d'année.

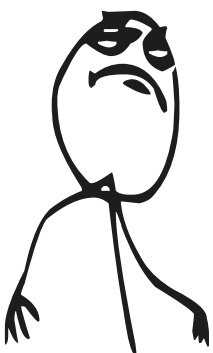


**Votre demande de 1<sup>ère</sup> affectation est liée à la dominante suivie durant votre scolarité.**



### Le processus d'affectation en 4 temps

1. **Le dépôt de votre demande** de 1<sup>ère</sup> affectation à l'aide du logiciel AGORA, en janvier 2018 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);
2. **La publication du projet des 1<sup>ères</sup> affectations** (mai);
3. **La tenue de la CAP nationale de mutation et 1<sup>ères</sup> affectations**, qui a pour mission d'examiner le mouvement de 1<sup>ères</sup> affectations. Les élus de la CGT Finances Publiques, accompagnés d'experts s'assurent alors du respect des règles, défendent les dossiers que vous leurs confiez et essaient de résoudre les "cas sociaux" ou familiaux graves. Nous tenons à rappeler l'importance à nous transmettre vos dossiers car seuls ceux-ci seront évoqués en CAP Nationale par les élus.
4. **La publication du mouvement définitif, « les suites » de la CAP.**  
Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive. Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1<sup>ères</sup> affectations, interclassés dans le mouvement général de mutation des contrôleurs. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (DDFIP ou DRFIP - en général il s'agit du département), à la RAN (Résidence d'affectation nationale - ville d'implantation des services de la DGFIP) et à la structure.



### La CGT Finances Publiques présente pendant tout le processus

**Ne vous inquiétez pas, au delà des informations transmises par l'administration, la CGT vous donnera tous les renseignements concernant l'ensemble de ce processus :**

- dans « Le guide du stagiaire – spécial 1<sup>ères</sup> affectations des contrôleurs stagiaires » publié par la CGT Finances Publiques dès le début de la campagne de mutation.
- Lors des permanences organisées avec des élus en CAPN, afin de vous guider dans vos démarches.
- Une Heure Mensuelle d'Information (HMI) « spéciale 1<sup>ères</sup> affectations » de 2 heures sera animée par vos représentants de la CGT Finances Publiques.

**Vous êtes actuellement Contrôleur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Contrôleur des Finances publiques le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation. Depuis l'application de PPCR, la carrière B a chanté au 1/1/2017.**

Vous êtes actuellement contrôleur stagiaire. Après votre titularisation, vous déroulez votre carrière dans le grade de contrôleur 2<sup>e</sup> classe (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice) en fonction de votre ancienneté.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

#### CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE :

##### ► Par Tableau d'avancement :

- avoir 1an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de contrôleur 2<sup>e</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs

##### ► Par concours professionnel :

- avoir atteint le 4<sup>e</sup> échelon de contrôleur 2<sup>e</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

#### CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL :

##### ► Par Tableau d'avancement :

- avoir 1an dans le 6<sup>e</sup> échelon de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

##### ► Par concours professionnel :

- avoir au moins 1 an dans le 5<sup>e</sup> échelon de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

#### LES SERVICES EFFECTIFS NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES PÉRIODES INTERROMPUES D'ACTIVITÉ SUIVANTES :

- le congé parental (depuis le 14/3/2012, il est considéré comme service actif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes), la disponibilité,
- le service national (les périodes de réserve et d'engagement comme officier ou sous-officier sont prises en compte),
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique).

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

	Grade	Durée de l'échelon	Indice majoré au 1er janvier 2017 (1)	Indice majoré au 1er janvier 2018 (2)
<b>Contrôleur Principal</b>	11ème		582	587
	10ème	3 ans	569	569
	9ème	3 ans	548	551
	8ème	3 ans	529	534
	7ème	3 ans	504	508
	6ème	3 ans	480	484
	5ème	2 ans	460	465
	4ème	2 ans	437	441
	3ème	2 ans	417	419
	2ème	2 ans	402	404
1er	1 an	389	392	
<b>▲ PROMOTION ▲</b>				
<b>Contrôleur 1ère classe</b>	13ème		529	534
	12ème	4 ans	500	504
	11ème	3 ans	477	480
	10ème	3 ans	459	461
	9ème	3 ans	452	452
	8ème	3 ans	433	436
	7ème	2 ans	413	416
	6ème	2 ans	398	401
	5ème	2 ans	385	390
	4ème	2 ans	373	379
	3ème	2 ans	361	369
	2ème	2 ans	354	362
	1er	2 ans	347	356
<b>▲ PROMOTION ▲</b>				
<b>Contrôleur 2ème classe</b>	13ème		498	503
	12ème	4 ans	474	477
	11ème	3 ans	453	457
	10ème	3 ans	440	441
	9ème	3 ans	429	431
	8ème	3 ans	413	415
	7ème	2 ans	394	396
	6ème	2 ans	379	381
	5ème	2 ans	366	369
	4ème	2 ans	356	361
	3ème	2 ans	349	355
	2ème	2 ans	344	349
	1er	2 ans	339	343

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 est de 4,6860 €

(2) Sous réserve de validation par le Ministère



## Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016)	Période de scolarité (du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 30 avril 2017)	Période postérieure à la scolarité (du 2 mai au 31 décembre 2017)
Externes (3)	Néant	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP + Droits à congés proratisés pour l'année 2016 soit 3/12 <sup>e</sup> qui s'ajoutent aux congés acquis sur l'année 2017. La période n'ouvre pas droit à aux jours ARTT ni aux jours de fractionnement.	<b>Congés annuels :</b> intégralité des droits à congés. <b>ARTT :</b> 8/12 <sup>e</sup> des droits.
Internes	<b>Congés annuels :</b> intégralité des droits à congés. <b>ARTT :</b> 9/12 <sup>e</sup> des droits. <b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP	<b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

(3) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Vous bénéficiez de suspensions de cours octroyées par l'ENFiP.

Entre octobre 2017 et avril 2018, vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Les 2 et 3 novembre 2017
- Du 25 décembre 2017 inclus au 5 janvier 2018 inclus
- Du 19 au 23 février 2018
- Du 16 au 20 avril 2018
- Le 31 avril 2018 ;
- Du 7 au 11 mai 2018

### Les autorisations d'absence

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires.

Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

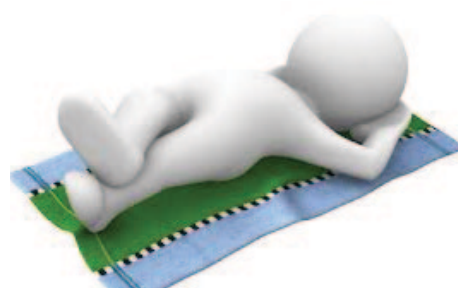
La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

### Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un Compte Épargne Temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30<sup>e</sup> du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30<sup>e</sup> lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés. La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !



# La CGT incontournable !

## Être syndiqué, c'est participer

- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

### Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail,

département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

### La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UFSE - CGT (Union Fédérale des Syndicats de l'Etat).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

Suivez-nous sur facebook ou twitter

**facebook** : @cgt.finpub  
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

**twitter** : @cgt\_finpub  
(CGTFinancesPubliques)





# Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° DGFIP : .....

## Section :

ENFiP Toulouse - Groupe : .....

**Montant de l'adhésion :  
Contrôleur-Stagiaire :**

**60 €**

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité)     OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date : ...../...../.....    Signature :



Construire ensemble  
l'action revendicative  
pour gagner



- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

# MÊME LES PLUS SCEPTIQUES ONT FRANCHI LE PAS



ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS...  
**REJOIGNEZ-NOUS**

